



Le métier de conseiller(ère) pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP)

En 2019, le ministère de la Justice célèbre les 20 ans des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le lundi 14 octobre, le SPIP co-départemental (Puy de Dôme, Cantal) a organisé, à Clermont-Ferrand, une journée d'information et d'ateliers à destination de ses nombreux partenaires (administrations, collectivités territoriales, associations, entreprises...). L'occasion pour ce service de présenter les programmes de prise en charge d'une personne suivie et les métiers des SPIP, notamment celui de conseiller / conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP).

Les SPIP compte 5400 professionnels de l'administration pénitentiaire d'insertion et de probation : des directeurs (DPIP), des conseillers pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), des surveillants, des psychologues, des éducateurs, des assistants de service social, des -coordinateurs culturels et des administratifs. Le SPIP intervient au sein des établissements pénitentiaires - en milieu fermé - et également auprès des personnes suivies en milieu ouvert. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences diverses, indispensables à l'évaluation et la prise en charge du public suivi.

Les programmes de prévention de la récidive : des actions collectives innovantes. Des programmes de



prévention de la récidive centrés sur le passage à l'acte et les faits commis sont animés par des personnels des SPIP (par exemple : délinquance routière, violences conjugales...). Au-delà des modalités habituelles d'intervention, de nombreux SPIP développent des programmes innovants afin de proposer une prise en charge approfondie des personnes suivies :

La justice restaurative a vocation à restaurer le lien social causé par l'infraction au travers de différentes mesures associant la victime d'une infraction, un auteur et la société. Rencontres condamnés-victimes, cercle de soutien et de responsabilité, conférence restaurative... Par ailleurs, le SPIP met en place de nombreuses prises en charge collectives répondant à certaines problématiques telles que des stages de citoyenneté, de responsabilisation, de sensibilisation, des programmes dits d'insertion et des programmes de prévention contre la radicalisation.

Le programme Parcours a été conçu au Québec à destination du public présentant un risque élevé de récidive. Il a pour objectif d'amener la personne à prendre conscience des conséquences des actes qu'elle a commis et à travailler sur la résolution des problèmes.

Le programme RESPIRE vise à proposer sur un temps donné une intervention collective animée par des professionnels de l'administration pénitentiaire (CPIP, personnel de surveillance...) pour des personnes dont l'impulsivité et l'agressivité est un facteur de risque repéré sur lequel il faut travailler.

Focus sur le métier de CPIP. Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation assure le suivi des personnes condamnées par la justice, que celles-ci soient emprisonnées ou en semi-liberté. Le CPIP les aide à retrouver une place dans la société, à se réinsérer, à ne pas récidiver (ou commettre une nouvelle infraction). De même, il permet aux condamnés de garder un lien avec leur famille, de comprendre la peine qu'ils ont reçue. Préparer la sortie de prison et la réinsertion fait partie des missions du CPIP, en aidant par exemple à trouver un emploi, un logement et à maintenir un lien avec la famille et les proches. Les

personnes condamnées non incarcérées sont soumises à des obligations fixées par le juge. Le CPIP veille au respect de ces obligations (de soins, de travail d'intérêt général, liberté conditionnelle, bracelet électronique...).

Les missions et les qualités du CPIP : éviter la récidive et veiller à l'exécution des peines, en recevant au cours d'entretiens réguliers des détenus pour leur expliquer leur situation administrative et judiciaire, gérer les permissions et mettre en place les aménagements de peine. Le CPIP est quelqu'un qui est ouvert aux autres, qui aime les relations humaines. Il ne craint pas d'affronter des situations difficiles. Il est en contact avec des structures d'aide, le personnel pénitentiaire et les juges.

Devenir CPIP, la justice recrute. Les titulaires d'un bac+3 en droit, en sciences humaines ou psychologie doivent obtenir le concours du CPIP (fonctionnaire d'état, ministère de la justice, administration pénitentiaire). Les admis sont formés pendant 2 ans à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) située à Agen (47).

EN SAVOIR PLUS

www.enap.justice.fr
www.metiers.justice.gouv.fr